

## **Avis n°2020-06**

**Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 2 octobre 2020  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, présidente**

**Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L712-6-1, R811-14 et suivants.

**Vu** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés.

**Considérant** que le quorum, fixé à 36 membres présents et représentés, n'était pas requis du fait de la convocation, infructueuse, du Conseil académique plénier du 25 septembre 2020.

### **Rend l'avis suivant :**

#### **Objet : Rentrée et situation sanitaire**

Les membres du Conseil académique plénier ont échangé sur la situation sanitaire ainsi que ses conséquences sur la rentrée universitaire.

Fait à Lyon, le 23 octobre 2020



La Présidente de l'Université Lyon 2

Par délégué  
La Directrice Générale des Services

**Irène GAZEL**  
Nathalie DOMPNIER